



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROTÉGEONS LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Les départements de la Gironde, des Landes
et du Lot-et-Garonne sont classés à haut risque feux de forêt.
Le risque de feu de forêt est permanent et augmente avec la fréquentation.
La plus grande menace pour la forêt c'est chacun d'entre nous !



des feux de forêt sont
d'origine **humaine**



sont dus à la **foudre**

ACCÈS RÉGLEMENTÉ : INTERDICTIONS PONCTUELLES

- Faible** ● DU 01/10 AU DERNIER JOUR DE FÉVRIER
- Moyen** ● DU 01/03 AU 30/09, PRUDENCE
- Élevé** ● ACCÈS EN FORÊT INTERDIT DE 14H À 22H SAUF DÉROGATIONS
- Très élevé** ● ACCÈS EN FORÊT ET AUX SITES DE LOISIRS AMÉNAGÉS INTERDITS DE 14H À 22H SAUF DÉROGATIONS
- Exceptionnel** ● TOUT ACCÈS EN FORÊT INTERDIT



VOTRE PRUDENCE EST UNE NÉCESSITÉ.

Avant de vous rendre en forêt, pensez à vous renseigner sur :



EN CAS D'INCENDIE
COMPOSEZ LE
18 OU LE 112

gironde.gouv.fr
landes.gouv.fr
lot-et-garonne.gouv.fr
dpci-aquitaine.fr

Code forestier, Règlement interdépartemental feu de forêt 2023,
Règlements sanitaires départementaux. Le non respect de ces interdictions entraîne des poursuites judiciaires.

